

Avertissement de déclenchement (trigger warning)

- Il sera fait mention de diverses formes de harcèlement sexuel qui pourraient susciter des sentiments inconfortables.

Pensez-vous avoir été victime de harcèlement sexuel à votre lieu de travail ? Avez-vous été harcelé ...

PHYSIQUEMENT

VERBALEMENT

INDIRECTEMENT

VOICI QUELQUES EXEMPLES

Robertson c Manitoba Keewatinowi Okimakanak
- en dehors du bureau, HS peut existe au fête de travail
- Important de noter que même en dehors du lieu de travail, le HS peut se produire

Re Janzen and Platy Enterprises
- toucher des parties du corps d'une autre personne c'est du HS
- Les managers doivent, lorsqu'ils sont informés de la situation, faire quelque chose pour faire cesser le HS..

Federated Co-Operatives c United Food and Commercial Workers
- fait une "farce" à un collègue à deux reprises en lui baissant son pantalon et ses sous-vêtements dans l'entrepôt de l'employeur est aussi HS

D'Heilly v. Neufeld
- prise d'otage lors de l'expression du désir d'avoir des rapports sexuels c'est du HS

Lajoie v Kelly
- les remarques sexuelles obscènes
- demander un baiser
- exprimer une préférence pour que les femmes fassent la vaisselle à genoux et sans vêtements

Irving v. Medland
- Persuasion d'avoir des relations sexuelles,
- aussi un cas physique par les tentatives de câlins et de baisers

Ostifichuk and Corrington v. C.A.M. Janitorial
- demandes répétées de baisers et de rapports sexuels même après un refus

Callen v. Sticky's Service
- demander des informations sur les antécédents sexuels, les préférences sexuelles et s'ils ont besoin de l'aide de leur employeur pour avoir des enfants, c'est aussi HS

Garland v Tackaberry
- lorsqu'un employeur permet sciemment le harcèlement et ne prend pas de mesures raisonnables pour arrêter

Jedrzejewska v A+ Financial Services
- l'envoi d'e-mails à contenu sexuel à des employés

Scott v. Lou's Moving and Storage
- demander des renseignements sur la
vie sexuelle, faire des commentaires sur
le corps et les vêtements



Bourrier v. Phil-Can Services
- demander des relations sexuelles en
échange d'un emploi
- Important de noter que ces demandes
verbales peuvent être faites par téléphone.



Emslie v Doholoco Holdings
- des commentaires réguliers de nature
sexuelle

CITATIONS (EN ORDRE D'APPARITION)

« PHYSIQUEMENT »

Robertson v Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc., et al., 2011 MBCA 4.
Re Janzen and Platy Enterprises Ltd., 1985 CanLII 3070 (MB QB).
Federated Co-Operatives Ltd. v United Food and Commercial Workers Union, Local 832, 1994 CanLII 16939 (MB QB).
D'Heilly v. Neufeld, 2005 CanLII 94006 (MB HRC).

« VERBALEMENT »

Lajoie v Kelly, 1997 CanLII 22783.
Irving v. Medland, 1985 CanLII 5238 (MB HRC).
Ostifichuk and Corrington v. C.A.M. Janitorial Ltd., 1986 CanLII 6511 (MB HRC).
Callen v. Sticky's Service and Drive Inn, 1986 CanLII 6508 (MB HRC).
Scott v. Lou's Moving and Storage Ltd., 1992 CanLII 14279 (MB HRC).
Bourrier v. Phil-Can Services Ltd., 1999 CanLII 35126 (MB HRC).
Emslie v Doholoco Holdings Ltd, 2014 CanLII 71723 (MB HRC).

« INDIRECTEMENT »

Jedrzejewska v A+ Financial Services Ltd., 2016 MBHR 1 (CanLII).
Garland v Tackaberry (Grape & Grain), 2013 CanLII 21646 (MB HRC).